RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

ESSENTIEL | BRETAGNE

JUIN 2025 N° 5

## PRODUCTIONS FOURRAGÈRES 2024

# Une bonne année pour les prairies, correcte pour le maïs

**En 2024, la production de fourrages est importante en Bretagne. Elle permet largement de satisfaire les besoins des herbivores, comme en 2023. L'herbe pousse régulièrement toute l'année grâce à des pluies continues, une certaine douceur et une absence de canicule. Cependant, les animaux accèdent difficilement aux parcelles en raison de l'humidité des sols. La production de maïs fourrage s'avère correcte, malgré une légère baisse due à la diminution des surfaces cultivées et du rendement. La météo pluvieuse retarde en effet les semis de maïs et perturbe les chantiers d'ensilage, tandis que le manque de soleil freine son développement. L'herbe est de bonne qualité, le maïs de qualité correcte.**

## Les fourrages produits dépassent les besoins des herbivores

En 2024, la **production fourragère globale d'herbe et de maïs** en Bretagne s'élève à 9 millions de tonnes de matière sèche, soit 12 % de plus que la production moyenne 2020-2023 (figure 1). Elle excède également de 2,6 % celle de 2023, qui était déjà satisfaisante. Les fourrages produits permettent largement de satisfaire les **besoins des herbivores** de la région, estimés à 7,2 millions de tonnes de matière sèche en 2024 (figure 2, méthodes). Ces besoins baissent par rapport à l'année précédente, car le nombre de bovins hors veaux, principaux consommateurs des fourrages, se réduit de 2,3 % par rapport à 2023, avec un recul de 3,6 % en vaches laitières.

### Figure 1 – Production et consommation de fourrages en Bretagne

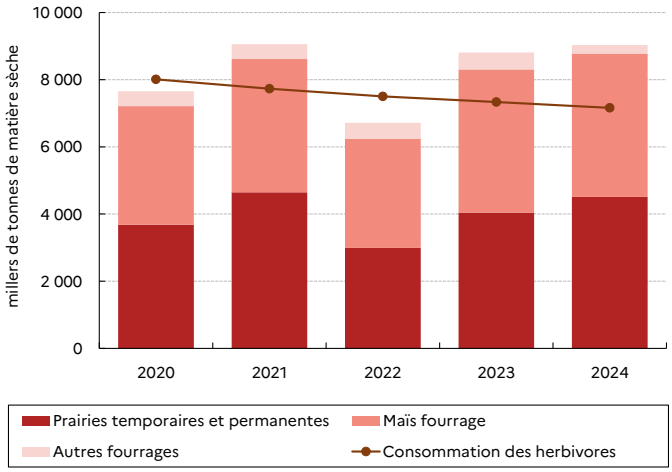


*Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle (provisoire pour 2024)*

### Figure 2 – Évolution des productions et des besoins fourragers en Bretagne

| | Unité | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Besoins fourragers des herbivores** | millier de tonnes de matière sèche | **8 010** | **7 732** | **7 501** | **7 337** | **7 162** |
| Nombre d'UGB* herbivores (alimentation grossière**) | millier d'UGB* | 1 357 | 1 310 | 1 271 | 1 243 | 1 213 |
| Vaches laitières (y c. réforme) | millier de têtes | 719 | 694 | 672 | 652 | 628 |
| **Production fourragère totale, dont :** | *millier de tonnes de matière sèche* | **7 654** | **9 057** | **6 716** | **8 806** | **9 033** |
| *maïs fourrage* | | *3 534* | *3 969* | *3 249* | *4 267* | *3 999* |
| *prairies temporaires* | | *1 896* | *2 255* | *1 410* | *1 896* | *2 157* |
| *prairies permanentes* | | *1 784* | *2 392* | *1 581* | *2 145* | *2 355* |
| *autres fourrages* | | *439* | *442* | *476* | *498* | *523* |
| Rendement prairies temporaires | tonne de matière sèche | 12,1 | 14,2 | 10,9 | 14,5 | 14,1 |
| Rendement prairies permanentes | | 7,0 | 8,7 | 5,6 | 7,7 | 8,5 |
| Rendement prairies permanentes | | 4,5 | 6,2 | 4,1 | 5,7 | 6,3 |

* : UGB (Unité gros bétail) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes

** : alimentation grossière (UGBAG) = unité utilisée pour agréger les herbivores qui consomment effectivement des herbes et fourrages par opposition avec l'UGB alimentation totale (UGBAT), qui intègre la consommation d'aliments concentrés
Par exemple, 1 veau de moins de 4 mois qui ne consomme pas de fourrage vaut 0 UGBAG contre 0,6 UGBAT

*Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle (provisoire pour 2024)*

## Encadré 1 - Une année douce et pluvieuse globalement favorable aux fourrages

Comparables à celles de 2023, les **précipitations** de l'année excèdent de 5,2 % les normales 1991-2020. Les pluies mensuelles dépassent les normales toute l'année, excepté en juin, novembre et décembre. Les réserves d'eau souterraine sont supérieures à la moyenne tout au long de l'année. La **température** moyenne de 2024 est également au-dessus des normales 1991-2020, avec 0,6 °C de plus. Les températures mensuelles sont supérieures aux normales chaque mois, sauf en janvier, juin, juillet et septembre, mais sans période de canicule. Cependant, l'ensoleillement est particulièrement faible en 2024.

## L'herbe pousse de manière très satisfaisante

En 2024, les pluies fréquentes et la douceur des températures favorisent la **production d'herbe** en Bretagne. La production des prairies (4,6 millions de tonnes de matière sèche) dépasse de 18 % la moyenne 2020-2023. Elle s'accroît aussi de 12 % par rapport à celle de 2023, qui était déjà favorisée par une météo douce et humide. La production des prairies en 2024 augmente surtout grâce à la progression du rendement, et dans une moindre mesure grâce à la hausse des surfaces cultivées. Le **rendement** global des prairies bretonnes augmente en effet de 11 % par rapport à 2023. Il est supérieur de 21 % au rendement moyen 2020-2023 et de 16 % au rendement de référence 1989-2018 de la région (+9 % dans les Côtes-d'Armor, +13 % dans le Finistère, et + 21 % en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, méthodes). Les rendements bretons dépassent de 14 % la référence pour la pousse de printemps, la plus importante dans l'année, et de 19 % la référence pour celle d'été et d'automne. La hausse des rendements concerne aussi bien les prairies permanentes que les prairies temporaires (définitions). Par ailleurs, la **surface globale** des prairies bretonnes (permanentes, temporaires et artificielles) gagne 1 % sur celle de 2023 et atteint 40 % de la surface agricole utilisée (SAU) de la région en 2024 (figure 3). Elle est cependant inférieure de 2,3 % à la surface moyenne 2020-2023. La surface des prairies temporaires augmente en 2024, après trois années de baisse. Elles occupent 40 % de la surface totale des prairies en Bretagne. À l'inverse, les prairies permanentes perdent du terrain, comme chaque année depuis 2020. Elles couvrent 58 % de la surface en prairies en 2024, les prairies artificielles 2 %.

## Un bilan en maïs fourrage en baisse mais correct

La production bretonne de **maïs fourrage** en 2024 s'élève à 4 millions de tonnes de matière sèche et excède de 6,5 % la moyenne 2020-2023. Cependant, elle diminue de 6,3 % par rapport à celle de 2023, qui était très satisfaisante. Au contraire des prairies, la production de maïs fourrage se réduit, suite au recul à la fois des surfaces et des rendements. Avec 14,1 tonnes de matière sèche à l'hectare, le **rendement** régional baisse de 2,6% comparé à celui de 2023, qui était exceptionnel. Il dépasse cependant de 9 % le rendement moyen 2020-2023. Les rendements en maïs fourrage vont de 13,3 tonnes de matière sèche dans le Morbihan à 14,7 tonnes en Ille-et-Vilaine. La **surface** bretonne en maïs fourrage diminue de 3,7 % entre 2023 et 2024. Elle est inférieure de 2,5 % à la surface moyenne 2020-2023. En revanche, les agriculteurs augmentent la surface consacrée au maïs grain. En 2024, la surface globale en maïs fourrage représente 17% de la surface agricole utilisée (SAU) de la région (figure 4).

### Figure 3 – Part du fourrage* hors maïs dans la surface agricole utilisée en 2023 (en %)

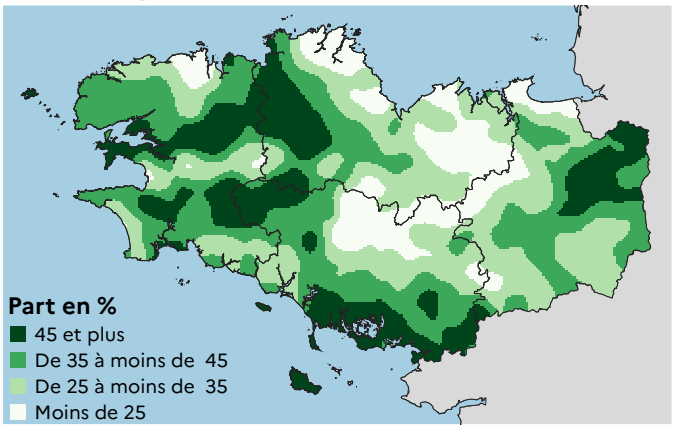


*légumineuses fourragères, fourrages, surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents
Note : grille de 1 km² - rayon de lissage 10 km
*Source : Agence de service des paiements - Registre parcellaire graphique 2023*

### Figure 4 – Part du maïs fourrage dans la surface agricole utilisée en 2023 (en %)

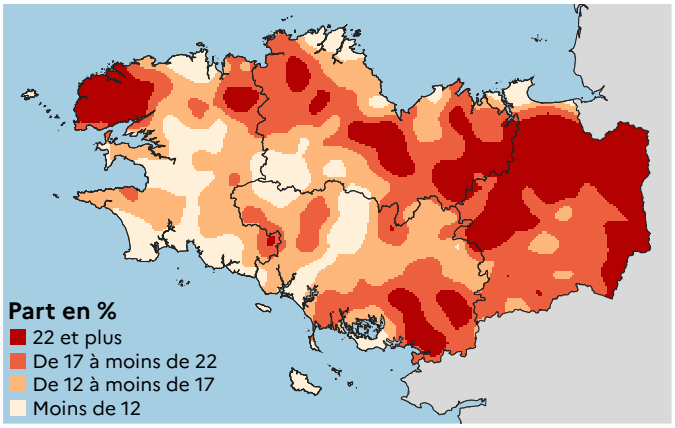


Note : grille de 1 km² - rayon de lissage 10 km
*Source : Agence de service des paiements - Registre parcellaire graphique 2023*

## Encadré 2 – Les pluies favorisent une pousse d'herbe régulière toute l'année, elles perturbent la culture du maïs

L'année 2024 est marquée par une certaine régularité de la pousse de l'**herbe**, avec 30 à 50 kg de matière sèche par hectare et par jour, sur les différentes zones bretonnes. Ainsi, la croissance de l'herbe n'explose pas au printemps, le développement des prairies se poursuit l'été, et le rebond à l'automne est peu marqué, contrairement à ce qui se passe habituellement. Les zones sèches profitent des pluies estivales qui manquent généralement, tandis que les zones humides manquent de chaleur. Si l'année pluvieuse bénéficie globalement à l'herbe, l'humidité des sols rend particulièrement difficile la mise à l'herbe des animaux : elle retarde le début du pâturage au printemps, puis l'interrompt régulièrement. Cependant, l'herbe est plutôt de bonne qualité, grâce à la régularité des pluies. Les volumes de foins récoltés sont très satisfaisants, mais de qualité médiocre, à cause d'un stade souvent trop avancé dû aux difficultés d'intervention liées aux pluies.

Les semis de **maïs** se déroulent plus tardivement qu'habituellement, avec un retard moyen de 13 jours par rapport à la moyenne, car les sols sont trop humides et insuffisamment réchauffés. Ils s'étalent de mi-avril jusque fin juin, avec deux vagues principales, début mai et fin mai-début juin, la pluie de mi-mai interrompant les semis. Le maïs se développe ensuite lentement, en raison d'un manque d'ensoleillement et de chaleur durant l'été. La pluviométrie excessive perturbe à nouveau les chantiers d'ensilage, qui débutent mi-octobre, avec au moins trois semaines de retard, et s'étalent jusque mi-novembre. En effet, les pluies importantes saturent les sols, ce qui retarde ou complique l'entrée d'engins agricoles, qui s'embourbent dans les parcelles.

La qualité des maïs est globalement correcte, notamment leur valeur énergétique, leur richesse en protéines ou leur teneur en amidon. Le taux de matière sèche est toutefois plus bas que ces dernières années, car parfois récolté un peu plus vert en raison des pluies persistantes. La digestibilité des fibres est également faible du fait de l'absence de stress hydrique et thermique durant cette saison.

## Définitions, méthodes

La production des prairies comprend les prairies permanentes, les prairies temporaires et les prairies artificielles. Les **prairies permanentes ou surfaces toujours en herbe (STH)** sont naturelles ou semées depuis six ans ou plus. Les **prairies temporaires** sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères, éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture. Les **prairies artificielles** sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange de légumineuses, pour une durée d'implantation de moins de cinq ans en moyenne. Elles sont généralement destinées à être fauchées.

Les **rendements des prairies** sont estimés en utilisant les informations issues du **système Isop - Informations et suivi objectif des prairies**. Ce système fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation. Il est opérationnel sur la France métropolitaine, hors petite couronne parisienne. Le système Isop calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare et par jour sur 228 régions fourragères, dont 10 en Bretagne. Les résultats de simulation sont extraits le 20 de chaque mois par région fourragère, entre mars et octobre, sous forme d'un rapport à la normale correspondant à la moyenne calculée sur la période 1989-2018. Depuis 2007, Isop intègre les données météorologiques permettant de prendre en compte des évènements climatiques plus localisés. Isop est le fruit d'une collaboration entre Météo-France, l'Inrae (Institut national de recherche pour l'alimentation, l'agriculture et l'environnement) et le SSP (service de la statistique et de la prospective) du ministère chargé de l'agriculture.

**Les besoins fourragers des herbivores** ont été calculés en considérant un besoin fourrager de 6,2 tonnes de matière sèche par unité gros bétail alimentation grossière (UGBAG) et en considérant qu'une vache laitière correspond à 1,05 UGBAG, conformément à l'arrêté préfectoral du 29/03/2023, établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Bretagne (annexes 8.1 et 8.3).

## Pour en savoir plus

- Toutes nos publications sur les grandes cultures, les fourrages et les prairies sur le site de la Draaf Bretagne
- La dernière publication nationale sur les prairies en 2024 : *La pousse de l'herbe atteint un niveau exceptionnel en 2024*, Agreste Conjoncture Infos Rapides - Prairies, n°149, novembre 2024

STATISTIQUE PUBLIQUE

**www.agreste.agriculture.gouv.fr**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
Tel : 02 99 28 22 30

**Directeur** : Benjamin Beaussant
**Directrice de la publication** : Claire Chevin
**Rédacteur en chef** : Sébastien Samyn
**Rédactrice** : Linda Deschamps
**Composition** : Anne-Marie Geoffroy (Srise Normandie)
**Dépôt légal** : À parution
**ISSN** : 2739-7068
© Agreste 2025